



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

maladies professionnelles

Question écrite n° 89027

## Texte de la question

La mission d'information sur les risques et conséquences de l'exposition à l'amiante a rendu public son rapport et fait plusieurs propositions. Elle propose notamment de poursuivre la sécurisation des procédures en matière de maladies professionnelles afin d'éviter les cas de non-imputabilité sur les employeurs de la charge financière de la faute d'une particulière gravité. M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille de lui préciser ses intentions quant à cette proposition parlementaire.

## Données clés

**Auteur :** [M. Bruno Bourg-Broc](#)

**Circonscription :** Marne (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 89027

**Rubrique :** Risques professionnels

**Ministère interrogé :** sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

**Ministère attributaire :** santé, jeunesse et sports

## Date(s) clé(e)s

**Question publiée le :** 14 mars 2006, page 2726